

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 542

28 juillet 2000

SOMMAIRE

Ampax S.A.H., Luxembourg	page 26016	Ecogec, S.à r.l., Junglinster	26010
Aptuit S.A.H., Luxembourg	25979	Ecom S.A.H., Luxembourg	26009, 26010
Berwand S.A., Luxembourg	25990	E.S. International Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	26013
BHF-Bank International A.G., Luxembourg	26001	European Investment and Participation Holding S.A., Luxembourg	26013
BIP S.A., BGL Investment Partners S.A., Luxem- bourg	25983, 25985	Euro Re S.A., Luxembourg	26011
Blittersdorf Immobilien A.G., Luxembourg	26000	Fabemibri S.A.H., Luxembourg	26015
Bradimac S.A., Luxembourg	26001	Fibre-Net S.A., Luxembourg	26005, 26007
BS Décor, S.à r.l., Luxembourg	26001, 26002	Finbelux S.A.H., Luxembourg	25986
Caves Schram & Fils, S.à r.l., Bech-Kleinmacher (Les) Cerisiers S.A., Luxembourg	26002, 26014	Gruppe Cupola Luxembourgeoise S.A., Luxem- bourg	25980, 25983
Châtel Holding S.A., Luxembourg	26002	Hal Investments Luxembourg S.A., Mensdorf . .	26012
CHM Consulting High Management S.A., Luxem- bourg	26003	H & A Lux Equities	25985
Chora Holding S.A., Luxembourg	26000	Intico S.A.H., Luxembourg	26016
Circle Capital Group S.A.	26002	Laronde S.A.H., Luxembourg	26015
Cleo Shipping International S.A.	26003	Lenox Holding S.A., Luxembourg	26013
CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Sicav, Luxembourg	26004	Merrill Lynch Institutional FCP, Fonds Commun de Placement	25970
CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Sicav, Luxem- bourg	26008	Prescott Investment S.A., Luxembourg	26013
CM21 Participations S.A., Luxembourg	26003, 26004	Réunion S.A., Luxembourg	26014
Coprime Luxembourg S.A., Luxembourg	26007, 26008	S.A. Bâti Finance Holding, Mondorf-les-Bains . .	25985
Curator S.A., Luxembourg	26010	S.C.I. Ecma, Luxembourg	26009
Daum Investments International S.A., Luxem- bourg	26010, 26011	Select Invest Fund, Sicav, Luxembourg	25977
De Longhi Pinguino S.A., Luxembourg	26011	Société Financière Cereus S.A., Luxembourg . .	26014
Dépôts Pétroliers Contern, S.à r.l., Merttert . .	26004	Twin Chest S.A.H., Luxembourg	26016
Dowell Schlumberger Participation S.A., Luxem- bourg	26008	Wagram Holding S.A., Luxembourg	26015
		Waterworld S.A., Luxembourg	25994
		Xapata Holding, S.à r.l., Luxembourg	25991

MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL FCP, Fonds Commun de Placement.**MANAGEMENT REGULATIONS**

Between:

1. MERCURY ASSET MANAGEMENT S.A., a Luxembourg société anonyme with its registered office at 6D, route de Trèves, Senningerberg, L-2633 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»);
2. BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, Luxembourg Branch, a company incorporated under the laws of England and having its Luxembourg Branch at 6D, route de Trèves, Senningerberg, L-2633 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»):

1. The Fund

MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL FCP (the «Fund») is governed by the Luxembourg law of 30th March 1988 and 19th July 1991 on investment funds (the «Law») as an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement») and constitutes an unincorporated coproprietorship of the securities and other permitted assets of the Fund, managed for the account and in the exclusive interest of its co-owners (the «Shareholders») by MERCURY ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Management Company»), a company incorporated as a «société anonyme» under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg.

The Management Company may issue ownership shares («Shares») which correspond to separate portfolios or assets (each a «Sub-fund»), provided that the Shares of a Sub-fund may be further divided into different classes (each a «Class») and into different sub-classes of a particular Class, with each Class and sub-classes having attributed to it different assets and liabilities within the portfolio of the relevant Sub-fund, as described in Clauses 9 (Description of Shares), 11 (Calculation of Net Asset Value and Share Prices) and 16 (Distributions). The issuance of Shares shall be recorded in the Share register of the Fund.

Claims of third parties against the Fund directed against the Management Company shall be accounted for in the relevant Class of Shares or Sub-Fund.

Subject to Clauses 9 (Description of Shares), 11 (Calculation of Net Asset Value and Share Prices) and 16 (Distributions), the holders of Shares of any Class or sub-class shall have equal rights among themselves in respect of their entitlement to the relevant portion of assets of the relevant Sub-fund. In these Management Regulations, any reference to a Class of Shares shall be construed, where applicable, as a reference to the several sub-classes of Shares of the relevant Class.

The assets of the Fund shall be held in custody by a custodian bank (hereinafter referred to as the «Custodian») and shall be segregated from the assets of the Management Company. BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, Luxembourg Branch is appointed as the Custodian.

The consolidated accounts of the Fund shall be maintained in Euro. The accounts of each Sub-fund shall be maintained, and its Shares denominated, in such currency (the «Designated Currency») as the board of directors of the Manager (the «Board») may determine. The price per Share of each Class and sub-class shall be calculated in the manner and in the currency or currencies (each a «Dealing Currency») determined by the Board, as disclosed in the Fund's then current Prospectus (the «Prospectus»). In the discretion of the Administrator, payment for Shares may be made in another freely convertible currency permitted under the Prospectus.

The rights and obligations of the Shareholders, the Management Company and the Custodian are contractually determined by these Management Regulations, a copy of which will be provided to Shareholders on request. The Management Regulations are published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») and a copy thereof is available for inspection, and may be obtained on request at the registered office of the Manager and in such other place or places as applicable laws or regulations may require.

By acquiring a Share, the holder thereof agrees to these Management Regulations and to any and all duly approved amendments hereto.

2. The Management Company

The Fund is managed by the Management Company for the exclusive account of the Shareholders. The Management Company is vested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions contained in these Management Regulations, particularly the restrictions in Clause 6 (Investment Restrictions), in the name and for the account of the Shareholders, including (without limitation) the right to:

- purchase, subscribe, sell or otherwise receive or dispose of selected and diversified investments permitted to each Sub-fund including, without limitation and where relevant, securities and short-term debt instruments and money market instruments, participations in corporate loans and other instruments as may be described in the Prospectus;
- supervise and manage such investments;
- exercise, while the holder of any such investments, all the rights, powers and privileges appertaining to the holding or ownership thereof to the same extent that an individual could;
- do everything necessary or suitable and proper for the accomplishment of any of the purposes and powers herein set forth, either alone or in conjunction with others; and
- do every other act or thing incidental to the purposes aforesaid, provided the same are not inconsistent with the laws of Luxembourg.

The Board shall determine the investment policy of the Fund for its several Sub-funds within the objective and investment restrictions in the Prospectus.

The Management Company may, under its responsibility and control and at its own expense, appoint an affiliate of MERRILL LYNCH & Co., Inc. as investment manager (the «Investment Manager») to advise the Board with respect to general investment policy of the relevant Sub-funds and its implementation and to carry out, on behalf of the Manager, the day-to-day investment management of the Fund. It may in such case direct the Fund to pay all or part of its management fee directly to the Investment Manager.

The Manager shall be entitled to receive for its services from the Fund fees and charges as described in Clause 14 (Charges of the Fund).

The Manager may appoint, under its responsibility and control and at its own expense or where applicable at the expense of the Fund, the Custodian, the Administrator and such other Agents («Agents»), to perform such services in connection with its obligations under these Management Regulations as it deems necessary or convenient, subject to any limitations under the laws of Luxembourg or contained herein, on such terms and conditions as are reasonable in the circumstances.

3. The Custodian

The Management Company shall appoint and may terminate the appointment of a Custodian of the Fund's assets. The name of the Custodian shall be mentioned in the Prospectus, financial reports and similar documents relating to the Fund.

The Custodian shall be appointed for an undetermined period of time and the Custodian or the Manager may terminate the appointment of the Custodian at any time upon three months' written notice delivered by either such party to the other, provided, however, that such termination by the Management Company is subject to the condition that another bank accepts the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations and provided further that the appointment of the Custodian shall, if terminated by the Management Company, continue thereafter for such period as may be necessary for the complete transfer of all assets of the Fund held by the Custodian to the succeeding custodian.

In case of termination by the Custodian, the Management Company will appoint a new custodian who shall accept the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations, provided, however, that prior to the departing Custodian's termination becoming effective and pending the effectiveness of the appointment of a new custodian by the Manager, the Custodian shall fulfil all of its obligations hereunder.

The Custodian may designate other banks and financial institutions established abroad or securities depositories (such as CLEARSTREAM INTERNATIONAL or EUROCLEAR) or other recognised clearing organisations (collectively the «Correspondents») to fulfil certain obligations of the Custodian under these Management Regulations. The Custodian will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and other assets.

All permitted assets of the several Sub-funds of the Fund shall be held by, or to the order of, the Custodian on behalf of the Fund and all registered securities or similar instruments comprised in any Sub-fund's assets shall be held in the name of the Custodian or to its order by its nominee or the Correspondents or their respective nominees. The Custodian shall assume the liability with respect to supervising the safe-keeping of all assets of the Fund, whether held by the Custodian itself or by its nominee or by Correspondents or their nominees, all in accordance with the provisions of the Law.

As previously instructed by or on behalf of the Manager, the Custodian shall perform all acts necessary to effect the disposal of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund.

The Custodian shall sign and be a party to these Management Regulations.

The Custodian must:

- (a) ensure that the sale, issue, redemption and cancellation of Shares effected on behalf of the Fund or by the Manager are carried out in accordance with the Law and the Management Regulations;
- (b) carry out the instructions of the Manager and (with respect to investment transactions) of any duly appointed Investment Manager or its duly appointed delegate, unless they conflict with the Law or the Management Regulations;
- (c) ensure that in transactions involving the assets of the Fund the consideration is remitted to it within the usual time limits;
- (d) ensure that the income of the Fund is applied in accordance with the Management Regulations; and
- (e) ensure that the value of Shares is calculated in accordance with the Law and the Management Regulations.

4. The Investment Manager

The Management Company may contract in writing with the Investment Manager to manage some or all of the investments of the Fund and to furnish such other services as may be agreed between them. The contract may contain such terms and conditions and provide for such fees (which shall be borne by the Management Company out of its own fees received from the Fund) as the parties thereto shall deem fit, including, without limitation, the granting to the Investment Manager of discretionary powers with respect to the investment and reinvestment of the Fund's assets, subject to the overall responsibility of the Board and to the restrictions set forth hereafter. The Investment Manager may, with the consent of the Manager, delegate certain of its duties to another person or entity.

5. Investment Objective

The purpose of the Fund is to make available to institutional investors, as authorised under the Law, Sub-funds with investment objectives and investment restrictions as disclosed in the Prospectus.

6. Investment Powers

The Management Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of the Fund's investment objective so far as permitted by the Law and may lay down the investment policy and restrictions as will be disclosed from time to time in the Prospectus.

7. Issuance of Shares, Remedies for Settlement Default

Shares shall be issued by the Management Company on the Valuation Date (as defined in Clause 11) on which a purchase order is received by the Administrator, provided that the order is received in the manner and by a time specified in the Prospectus (the «Specified Time») and is accepted by the Management Company, subject to the receipt of the price per Share in cleared funds by or to the order of the Custodian by such time and day as shall be specified in the Prospectus (the «Settlement Day»). Title to Shares shall be evidenced by recording it in the Share register of the Fund. Confirmations of Share transactions will be issued to the Shareholder concerned. In the event that the Custodian does not receive cleared funds from the relevant applicant or his agent by the relevant Settlement Day, then the Management Company may cancel the issuance of, or redeem, the relevant Shares and the applicant shall be liable for any interest or charges incurred, or loss suffered, by the Fund or the Management Company (including, without limitation, any loss due to changes in Share prices during the relevant period) as a result of the applicant's default. Any such cancellation shall not retroactively affect Share price calculations which were made prior to cancellation on the basis that the relevant Shares were in issue.

Shares shall be offered for sale on each day which is a Valuation Date for the relevant Sub-fund. The applicable price per Share is expressed in the relevant Dealing Currency (or Dealing Currencies) and shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class and sub-class of Shares determined after the Specified Time in accordance with Clause 11. If a purchase order is received by the Administrator after the Specified Time, the order will be dealt with on the next Valuation Date.

Certain Classes and sub-classes of Shares may be entitled to a distribution, to the extent declared, from the date of their issuance to the date on which they are redeemed.

Orders for the purchase of Shares may only be placed as specified in the Prospectus.

Any stamp taxes or other charges which may be due in a country from which a purchase, conversion or redemption order for Shares is placed shall be for the account of the relevant Shareholder.

The Management Company may elect in its discretion to accept in certain cases Share subscriptions in specie by contribution of transferable securities or other permitted assets to a Sub-fund, provided that their market value in an amount equivalent to the price for such Shares on the relevant Valuation Date, and is verified by a special report of the Fund's auditors.

8. Transfer of Shares

Every transfer or devolution of a Share shall be entered in the Share register of the Fund.

Transfer of Shares shall take effect by delivering to the Administrator an instrument of transfer in a form acceptable to it and signed by the transferor and the transferee or their respective agents.

Each Share represents an indivisible interest in the relevant Sub-fund. The Management Company and the Custodian may regard, and shall be fully protected in dealing with, the person in whose name Shares are registered in the Share register as being the absolute owner of such Shares, and shall be entitled to disregard any right, interest or claim of any other person in or to such Shares.

Every holder of Shares at or before the registration in his name in the Share register of the Shares owned by him, and every subscriber to Shares, at or before the acceptance of his subscription, shall furnish to the Administrator (or to the person designated thereto by the Manager), his address to be entered in the Share register of the Fund and to which all notices and communications to him in from the Management Company and the Administrator are to be sent. If any Shareholder fails to furnish such address, it shall be entered in the Share register as being «c/o the Administrator» until he shall have furnished another address to the Administrator. A Shareholder may, at any time, by written notice to the Administrator, change his registered address in the Share register.

9. Description of Shares

Shares of a Sub-fund may be issued in such different Classes as may be decided from time to time by the Management Company, and as shall be described in the Prospectus, for the purpose of providing different charging structures, or other characteristics, and accordingly different Classes will have different Net Asset Values per Share.

Shares of a Class of a Sub-fund may also be issued in such different sub-classes as may be decided from time to time by the Management Company, and as shall be described in the Prospectus, for the purpose of providing a different distribution policy or entitlement to the assets and the net income of the relevant pool of assets within a Sub-fund, or other characteristics, and accordingly different sub-classes will have different Net Asset Values per Share.

Shares are currently issued in registered form only. Shares shall be uncertificated and Shareholders will receive a confirmation (which may be in computerised form) of each Share transaction without undue delay.

Subject to the aforesaid differences applicable to a particular Class or sub-class of Shares, as described in the Prospectus, Shares of the same Class and sub-class have like rights and privileges and, upon issue, the holders thereof shall be entitled to participate equally in the profits of, and in distributions by, the relevant Sub-fund or pool of assets and in the relevant assets on liquidation.

All Shares of the Fund have no par value and may be issued in fractions up to the third decimal (or such other fractions as the Management Company may decide in respect of all Shares). Rights attached to the fractions of Shares are exercised for the duration of the Sub-fund and upon the liquidation of the Fund or the Sub-fund in proportion to the fraction of a Share held.

The Shares, when issued are fully paid, except to the extent, if any, disclosed in the Prospectus with respect to a particular Class or sub-class of Shares. Except as disclosed in the Prospectus there are not, nor will there be, any outstanding options or special rights relating to any Shares. Shares may not be converted into Shares of the same or equivalent Class and sub-class of another Sub-fund.

The Shares are freely transferable, subject to the restrictions set forth in Clause 10 (Restrictions on Ownership of Shares).

The Board may from time to time determine a minimum investment for the relevant Classes or sub-classes of Shares of the Fund, which will be set out in the Prospectus. In case such minimum is not maintained by the relevant Shareholder due to a transfer and/or redemption, the Management Company may compulsorily redeem the remaining holdings of Shares at their current Net Asset Value and make payment of the proceeds thereof to the Shareholder.

The Board may decide from time to time to issue Shares in bearer form in respect of one or more Classes and sub-class of Shares in respect of one or more Sub-funds, as described in the Prospectus. Title to bearer Shares shall be evidenced by bearer Share certificates issued in such multiples as determined by the Board, as described in the Prospectus. Bearer Share certificates shall be signed by any two Directors of the Manager or by such person or persons as specifically directed by the Board. The signature on the bearer Share certificates could be in facsimile.

Conversions between the Sub-Funds of the Fund are not permitted.

10. Restrictions on Ownership of Shares

The Management Company may impose such restrictions on any Shares or Shareholder as will ensure that the Shares are neither acquired nor held by or on behalf of any person in circumstances (a) which give rise to a breach of the laws or requirements of any country or regulatory authority by that person or the Fund or (b) which might have adverse taxation or other pecuniary consequences for the Fund. The Management Company may require a Shareholder to provide adequate information to establish the beneficial ownership of the Shares which he holds. In relevant circumstances, the Management Company may compulsorily redeem the relevant Shares.

The sale of Shares is restricted to institutional investors for the purpose of the Law and the Management Company will not issue Shares to persons or companies who may not be considered as institutional investors for the purposes of the Law and provided further that, if the Shareholder holds the Shares for account of a third party, the beneficial owner also qualifies as an institutional investor for the purposes of the Law except in the case of institutionals acting on the basis of a discretionary management relationship on behalf of their clients. In addition, the Management Company will not accept registration of any transfer of Shares which would result in a non institutional investor for the purposes of the Law becoming a Shareholder in the Fund.

The Management Company may also refuse to issue Shares to, or impose restrictions on any Shares to be issued to, a «US Person», being any US resident or other person specified in Regulation S under the US Securities Act 1933 as amended from time to time.

11. Calculation of Net Asset Value and Share Prices

(1) Valuation Dates

The net asset value (the «Net Asset Value») per Share and price of Shares of any Class and sub-class of a Sub-fund shall be determined by the Management Company or on its behalf not less than once monthly, as the Board may direct (every such day for determination thereof a «Valuation Date»), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg shall be a Valuation Date. Dealings in Shares may take place on Valuation Dates as specified in the Prospectus.

(2) Share Prices

The price per Share at which Shares shall be offered for subscription or redeemed shall be based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class and sub-class of Shares of the relevant Sub-fund. The Share price for subscriptions shall be payable within a period determined by the Management Company and disclosed in the Prospectus. Clause 19(4) shall apply to the redemption price of Shares when the Fund or a Sub-fund or Class or sub-class of Shares is to be terminated.

(3) Net Asset Value of Sub-funds or Share Classes or Sub-Classes

The Net Asset Value of each Sub-fund (or of each Class or sub-class of Shares of that Sub-fund) shall be determined in respect of any Valuation Date by aggregating the value of the Sub-fund's assets (or of such assets as are attributable to such Class or sub-class of Shares) and deducting the Sub-fund's liabilities (or such liabilities as are attributable to such Class or sub-class of Shares).

(4) Net Asset Value Per Share

The Net Asset Value per Share of any Share shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing (a) the Net Asset Value of all the allocated or issued Shares of the relevant Class or sub-class of Shares of the relevant Sub-fund (determined under paragraph (3) above) by (b) the number of allocated or issued Shares of that Class or sub-class of Shares of that Sub-fund).

(5) Assets and Liabilities

When determining the Net Asset Value of a Sub-fund (or of each Class or sub-class of Shares of that Sub-fund):

(A) The relevant assets attributable thereto shall be deemed to include:

(a) all cash in hand receivable or on deposit, including accrued interest;

(b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including all the proceeds of securities sold but not collected);

(c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights, warrants and other investments and securities;

(d) all dividends and distributions due in cash or in kind to the extent known to the Management Company (although the Management Company may adjust the valuation by fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights);

(e) all accrued interest on any securities except to the extent such interest is comprised in the principal amount of such security;

(f) the preliminary expenses of the Fund attributable thereto insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Fund; and

(g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses;

(B) the relevant liabilities attributable thereto shall be deemed to include:

(a) all borrowings, bills and other amounts due;

(b) where applicable the fees and charges of the Management Company and of any Agent or service provider to the Fund and any other of the fees and charges listed in Clause 14 (Liabilities of the Fund);

(c) all known liabilities due or not yet due, including the amount of distributions declared, if any, but unpaid;

(d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorised and approved by the Manager; and

(e) where applicable all other liabilities incurred on behalf of the relevant Sub-fund of whatsoever kind to third parties.

(6) Valuation of Assets

The value of the Fund's assets shall be determined as follows:

(A) If separate bid and offer prices are published for any such securities or other assets, their value will be determined as the mean between the last known bid and offer prices.

(B) If separate bid and offer prices are not so published for any securities or other assets, their value will be determined on the basis of the last available price on the exchange or other market on which they are traded. Where such securities or other assets are quoted or dealt in on or by more than one stock exchange or market the Manager may in its discretion select one of such stock exchanges or markets for such purposes.

(C) If a security is not traded or admitted on any official stock exchange or any market the Management Company will value the securities concerned with prudence and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable disposal or acquisition price.

(D) Cash, bills payable on demand and other debts and prepaid expenses are valued at their nominal amount, unless it appears unlikely that such nominal amount is obtainable. Assets or liabilities in currencies other than the relevant Sub-Funds Designated Currency will be converted using spot rates.

(E) Notwithstanding the foregoing, if in any case a particular value is not ascertainable by the methods outlined above, or if the Management Company considers that some other method of valuation more accurately reflects the fair value of the relevant security or other assets for the purpose concerned, the method or valuation of the security or asset will be such as the Management Company in its absolute discretion, with prudence and good faith, decides.

(7) Valuation of Liabilities

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Fund may duly take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

(8) Other Valuation Points

For the purpose of valuation under this Clause:

(A) Shares to be allocated on any Valuation Date shall not be treated as allocated until immediately after all outstanding Shares have been valued on that Valuation Date and from such time until received the price payable to the relevant Sub-fund shall be deemed to be an asset of the relevant Sub-fund;

(B) If any allocation of Shares is subsequently cancelled pursuant to Clause 7, such Shares shall cease to be included in the relevant calculation of the Net Asset Value per Share from immediately after such cancellation;

(C) Shares to be redeemed on any Valuation Date shall be treated as existing and taken into account until immediately after all Shares have been valued on that Valuation Date and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-fund;

(D) all investments, cash balances and other assets of any Sub-fund expressed in currencies other than the Designated Currency of the Sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the relevant time on the Valuation Day; and

(E) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for on behalf of the relevant Sub-fund on such Valuation Date, to the extent practicable.

(9) Attribution of Assets and Liabilities

The Management Company shall establish and maintain a portfolio of assets for each Sub-fund and, where the Sub-fund has more than one Class or sub-class of Shares, assets and liabilities shall be attributable to the relevant Class or sub-class in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of Shares in each Sub-fund shall be applied in the books of the Fund to the portfolio of assets established for that Sub-fund, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Clause;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-fund such liability shall be allocated to the relevant Sub-fund;

(d) where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to one or more particular Sub-funds, or to one or more particular Classes or sub-classes of Shares of such Sub-funds, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-funds pro rata to their respective Net Asset Values.

(e) upon the record date for the determination of the persons entitled to any distribution declared on any Class or sub-classes of Shares in any Sub-fund, the amount of such distributions shall be attributed to each Class or sub-classes of Shares and the Net Asset Value of such Class or sub-classes shall be reduced accordingly.

12. Suspension of Share Dealing

The Management Company may suspend temporarily the calculation of the Net Asset Value of a Sub-fund and the allocation, issue and redemption of the Shares of that Sub-fund in the following circumstances:

- the closure of or suspension or restriction of trading on any stock exchange or market on which are quoted or traded a substantial proportion of any Sub-fund's Investments;
- conditions which in the opinion of the Manager make it impracticable or inappropriate to dispose of the investments held by any Sub-fund without seriously harming any Sub-fund or the holders of any Class or sub-classes of its Shares;
- those in which the means of communications normally used for determining the price or value of investments held by any Sub-fund cannot be used, or for some other reason the price or value of such investments cannot be determined normally, quickly and correctly;
- those in which any transfer of any currency necessary for dealings in investments held by any Sub-fund cannot be made normally at normal exchange rates;
- those in which notice of termination of the Fund or of the relevant Sub-fund is given.

Any such suspension will be made known at the office of the Administrator and Shareholders shall be notified as set out in the Prospectus.

The Management Company shall cease the allocation, issue and redemption of the Fund's Shares forthwith upon the occurrence of an event causing the Fund to enter into liquidation or upon the order of the Luxembourg supervisory authority.

13. Redemptions and Conversions

(1) Redemptions

As is more specifically prescribed herein, the Management Company has the power to redeem the Fund's Shares at any time within the limitations set forth by law and as described in the Prospectus. Shares redeemed by the Management Company shall be cancelled.

(2) Conversions

Conversions between Sub-funds are not permitted.

(3) Deferral and Delay

Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Management Company, provided that the Management Company shall not be bound to redeem on any Valuation Date any Shares of a Sub-fund if there are redemption orders for that day for Shares of that Sub-Fund with an aggregate value exceeding the percentage of the value of all allocated and issued Shares of the Sub-fund that is determined by the Management Company from time to time and specified in the Prospectus. In addition, the Management Company may defer redemptions in exceptional circumstances. Redemptions so deferred will be dealt with in priority to later redemption requests.

In case of such deferral of redemptions the relevant Shares shall be redeemed at the prices per Share prevailing at the date on which the redemption is effected.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Management Company's control, which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the relevant country.

If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets of a Sub-fund in respect of which Shares are being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within the normal settlement period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter, but without interest.

(4) In Specie Redemptions

The obligation to pay redemption proceeds may with the approval of the Shareholder be satisfied by the Management Company electing to make an in specie distribution, having due regard to all applicable laws and regulations and to all shareholders' interests, on such terms as it may determine and describe in the Prospectus. In the case of such an in specie distribution, the auditor of the Fund shall deliver an audit report in accordance with applicable laws.

(5) Settlement

The redemption price shall be paid normally within the number of business days after the relevant Valuation Date. The certificate or certificates for any bearer Shares, if issued, must be received by the Administrator or an Agent appointed for that purpose in proper form before the redemption proceeds may be paid. The redemption price shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class and sub-class of Share determined in accordance with Clause 11, from which may be deducted any redemption charge that may be decided by the Management Company from time to time and disclosed in the Prospectus.

14. Liabilities of the Fund

Where applicable and as prescribed in the Prospectus, the Fund will bear the following charges:

- all taxes (including, without limitation, all income and franchise taxes) which may be due on or with respect to the assets and the income of the Fund or (except as otherwise stated in Clause 7) issuance of its Shares including, without limitation, payment of the applicable Luxembourg «taxe d'abonnement». All costs (including brokerage fees) of purchasing or selling assets of the Fund.
- the remuneration of the Management Company, based on the Net Asset Value of each Sub-fund (calculated on each Valuation Date) and not exceeding 2% per cent per annum, as described in the Prospectus;

- the remuneration of the Administrator, the Custodian, and other Agents in accordance with the terms of their respective agreements with the Management Company, as described in the Prospectus;
 - the reimbursement of all reasonable expenses of the Manager, the Agents, the Administrator and of other service providers and the reasonable fees and travel expenses of directors of the Manager and professional and legal advisers for attending meetings of the Board;
 - legal expenses (including, without limitation, the fees and disbursements of counsel and other litigation costs) that may be incurred by the Management Company, the Investment Manager or its delegates, the Custodian, the Correspondents, the Administrator and other service providers while acting in relation to the Fund and in the interest of the Shareholders;
 - the costs of communications to Shareholders;
 - the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against, the Management Company, the Custodian, the Correspondents, Investment Manager or its delegates, and/or the Administrator, for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Management Regulations or otherwise with respect to the Fund;
 - the cost of preparing and/or filing and publishing these Management Regulations and all other statements concerning the Fund, including, without limitation, registration statements, prospectuses and explanatory memoranda and any amendment thereto with the authorities (including, without limitation, local securities dealers' associations) in countries where Shares are offered or sold, in the relevant language with respect to any offering or sale of Shares;
 - the cost of printing Share confirmations and of preparing documents or reports in such languages as are required for the benefit of the Shareholders and any beneficial holders of the Shares, and distributing annual, semi-annual and such other reports or documents as may be required under these Management Regulations or under the applicable laws or regulations of any applicable authority;
 - the cost of preparing, distributing and publishing notices to the Shareholders, and of publication of share prices;
 - the cost of independent auditors' fees;
 - all other fees, costs and charges which are disclosed in the Fund's Prospectus.
- The Custodian shall pay to the Management Company only the remuneration provided for in these Management Regulations.

15. Fiscal Year, Audit

The Management Company shall be responsible for the maintenance and supervision of the records and books of accounts of the Fund. The fiscal year and the books of the Fund will close each year on 31st March and for the first time on 31 March 2001.

The accounts and assets of the Management Company and of the Fund will be audited in respect of each fiscal year by an auditor who shall be appointed by the Management Company and who will qualify as a «réviseur d'entreprises» in Luxembourg and act independently. Within four months after the end of each fiscal year, the Management Company shall arrange to have prepared and included as part of the annual report of the Fund the audited annual account of the Fund and the results of its operations.

16. Distributions

The Management Company may determine, and shall describe in the Prospectus, whether, to what extent and on what terms the income and capital gains of the portfolio of a Sub-fund may be available to be paid as a distribution to the holders of record of a Class and sub-class of Shares of that Sub-fund which carry the right to receive distributions («Relevant Shares»); and the Management Company may declare distributions accordingly.

Each Sub-fund with Relevant Shares may follow the accounting practice of equalisation.

Any distribution on Relevant Shares which is payable in cash but remains unclaimed for a period of five years from the date of payment shall be deemed forfeited and shall become the property of the relevant Sub-fund.

17. Amendment of the Management Regulations

The Management Company may amend these Management Regulations in whole or in part at any time by agreement with the Custodian.

Amendments will become effective upon their execution by the Custodian and the Manager or upon such other subsequent date as indicated therein, subject to any regulatory clearance and necessary registrations and deposits. Such amendments will be enforceable against persons other than Shareholders only upon their publication in the Mémorial. The Management Regulations are on file at the chancery of the District Court of Luxembourg.

18. Notices and Publications

The Net Asset Value and price per Share of each Class and sub-class of Shares on each Valuation Date may be obtained on request at the offices of the Administrator.

Within four months of the close of each fiscal year, the Management Company shall make available to the Shareholders an audited annual report containing the Fund's consolidated accounts, and within two months of the end of the first semi-annual period of each financial year, the Management Company shall make available an unaudited semi-annual report, which reports shall describe the assets, operations and results of each Sub-fund and a summary of the consolidated results of the Fund. The first report will be an unaudited semi-annual report for the period starting on the date of inception and terminating on 30th September 2000.

The most recent annual reports and semi-annual reports shall be made available to the Shareholders at the registered offices of the Administrator on each Business Day.

Amendments of these Management Regulations will be published in the Mémorial.

19. Duration, Merger and Termination of the Fund and Sub-funds

- (1) The Fund is established for an unlimited period and may have unlimited assets in its Sub-funds.
- (2) The Manager may terminate the existence of the Fund if the net assets of the Fund are reduced to less than € 50,000,000 or equivalent or if it believes it is warranted by changes in the economic or political situation affecting the Fund, subject to in either case prior notice Shareholders and compliance with the publication requirements in Clause 18.
- (3) Sub-Funds shall not be merged.
- (4) The Management Company may terminate the existence of a particular Sub-fund or a particular Class or sub-class of Shares of a Sub-fund at any time if the Net Asset Value of that Sub-fund or of that Class or sub-class of Shares, respectively, falls below € 30,000,000 or equivalent. Any such compulsory termination of a Sub-fund or a Class or sub-class of its Shares will require prior notice to holder of the Shares of that Sub-fund or of the relevant Class or sub-class, respectively.
- (5) Where the Fund or a particular Sub-fund or Class or category of Shares is terminated, the redemption price payable on termination will be adjusted to reflect the realisation and liquidation costs of its termination. The Management Company has power to suspend dealings to the relevant Shares. Such suspension may take effect at any time after the notice has been given by the Management Company. Where dealings in relevant Shares are not suspended, the prices of the Shares may be adjusted to reflect the anticipated realisation and liquidation costs mentioned above.
- (6) On a termination, assets available for distribution amongst the Shareholders will be applied in accordance with the rights attaching to the relevant Classes and sub-classes of Shares and with Luxembourg law.

20. Statute of Limitation

Claims of the Shareholders against the Manager or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims, except for claims arising under Clause 19 with respect to the proceeds of termination.

21. Applicable Law, Jurisdiction and Governing Language

These Management Regulations are governed by and shall be construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Subject to the following sentence, any legal disputes arising among or between the Shareholders, the Management Company and the Custodian or any of them, shall be subject to the jurisdiction of the district court in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Management Company and the Custodian may agree or elect to submit themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries in which Shares are offered and sold with respect to claims by investors resident in such countries, with or without also submitting to the laws of such countries.

These Management Regulations have been established in the English language. The Management Company may authorise these Management Regulations to be published into any language of a country in which the Shares are offered or sold, but in the event of any conflict between such versions, the English version shall govern.

22. Responsibility of the Management Company and of the Custodian

The Management Company and the Custodian shall be responsible in accordance with articles 14 and 18 of the 30th March 1988 Law, respectively.

23. Effective Date and Fund Launch

The Management Regulations will come into force on and will be effective as from the date of the Management Regulations. The Fund will be launched on June 30, 2000.

Dated this day of 22nd June 2000.

MERCURY ASSET
MANAGEMENT S.A.
As Manager
Signatures

THE BANK OF NEW YORK
EUROPE LIMITED
Luxembourg Branch
As Custodian
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33587/267/515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2000.

SELECT INVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.447.

In the year two thousand, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of SELECT INVEST FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B 37.447), incorporated by Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on 16th July, 1991, published in the Mémorial C (the «Mémorial») of 30 August, 1991, number 326.

The meeting was opened by Mr Alexandre Coisne, employee, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Anne-Françoise Nemry, employee, residing in Autelhaut (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mrs Manuèle Biancarelli, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To decide the liquidation of the Company.

2. To appoint CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 governing commercial companies (as amended) (the «Law»). The Liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of Shareholders. The Liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration it determines.

3. To fix the date of a further shareholders' meeting when the report of the liquidator will be reviewed and an Auditor will be appointed.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That convening notices containing the agenda of this meeting have been sent by registered mail to all registered shareholders on 3rd April, 2000.

IV. That the resolutions on the agenda of this meeting may only be validly taken if the Shareholders present or represented at this meeting hold at least 50% of the Shares issued and outstanding. The first resolution will be passed if approved by Shareholders holding at least 2/3 of the Shares represented at the meeting.

The second and third resolutions will be passed if approved by a simple majority of the Shares represented at the meeting.

V. It appears from the attendance list that, out of the two thousand two hundred-fifty three point nine hundred fifty-six (2,253.956) shares in issue, one thousand nine hundred thirty-five (1,935) shares are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides the liquidation of the Company.

Second resolution

The meeting decides to appoint CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., represented by Mr Antoine Gilson de Rouvieux, as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 governing commercial companies (as amended) (the «Law»). The Liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of Shareholders. The Liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration it determines.

Accordingly, the liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses; consent release and clearance, with or without payment of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company.

Third resolution

The meeting decides to convene an extraordinary general meeting on 9th May 2000 3.30 p.m. to hear the report of the liquidator and to appoint an Auditor for the liquidation of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SELECT INVEST FUND (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 37.447), constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 16 juillet 1991, acte qui a été publié au Mémorial C (le «Mémorial») du 30 août 1991, numéro 326.

L'Assemblée est ouverte par le Président, Monsieur Alexandre Coisne, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Anne-Françoise Nemry, employée, demeurant à Autelhaut (Belgique).

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Manuèle Biancarelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. De décider la liquidation de la Société.

2. De nommer CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. comme liquidateur avec les pouvoirs tels que prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»). Le liquidateur est autorisé à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'il déterminera.

3. De fixer la date d'une seconde assemblée des actionnaires où le rapport du liquidateur sera entendu et un auditeur sera nommé.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que des avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ont été envoyés par lettres recommandées à tous les actionnaires en nom le 3 avril 2000.

IV. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette assemblée ne peuvent être valablement adoptées que si les actionnaires présents ou représentés représentent au moins 50% des actions émises et en circulation. La première résolution ne sera adoptée que si votée par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'assemblée. Les deuxième et troisième résolutions seront adoptées si votées par une majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

V. Il résulte de la liste de présence que des deux mille deux cent cinquante-trois virgule neuf cent cinquante-six (2.253,956) actions en circulation, mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution

L'assemblée décide la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., représentée par M. Antoine Gilson de Rouvieux, comme liquidateur avec les pouvoirs tels que prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»). Le liquidateur est autorisé à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'il déterminera.

Conformément à ce qui précède, le liquidateur est autorisé à dispenser le préposé du bureau des hypothèques de l'obligation d'enregistrer les nantissements ou droits préférentiels; renoncer aux droits réels, droits préférentiels, privilèges, hypothèques et clauses d'annulation; consentir la libération ou la compensation avec ou sans paiement de tout droit préférentiel et hypothèque, transcription, gage ou autre sûreté.

Le liquidateur n'est pas obligé à procéder à un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 9 mai 2000 à 15.30 heures pour entendre le rapport du liquidateur et pour nommer un Auditeur pour la liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et le texte française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Coisne, A.-F. Nemry, M. Biancarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2000, vol. 849, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34207/239/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

APTUIT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.802.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature.

(21295/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GRUPPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.101.

In the year two thousand, on the sixteenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Patrick Reuter, lawyer, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

acting by virtue of a board resolution dated as of 27th April, 2000, a copy of which resolution, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to and will be registered with this deed.

The appearing party requested the notary to state that:

I. GRUPPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A. (the «Corporation»), having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, was organised by virtue of a deed of the undersigned notary, on 31st March 1998, published in the Mémorial C, on 7th July, 1998, number 499. The Articles of the Corporation were amended by deed of the undersigned notary, on 23rd February, 1999, published in the Mémorial C, on 26th May 1999, number 377, on 31st August, 1999, published in the Mémorial C, on 18th November, 1999, number 867 and for the last time on 20th December, 1999, to be published in the Mémorial C.

II. The subscribed capital of the Corporation is set at twenty-two million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and ninety-eight United States dollars (USD 22,359,198.-), represented by eleven million one hundred and seventy-nine thousand five hundred and ninety-nine (11,179,599) shares with a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share and consisting of seven million fifty-eight thousand seven hundred (7,058,700) fully paid ordinary shares (the «A Shares») and four million one hundred and twenty thousand eight hundred and ninety-nine (4,120,899) preferred non-voting shares (the «B Shares»), all of which are fully paid up.

The board of directors was authorised to increase the corporate capital up to two hundred million United States dollars (USD 200,000,000.-), represented by one hundred million (100,000,000) authorised shares with a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share consisting of fifty million (50,000,000) authorised ordinary shares (the authorised «A» Shares), forty million (40,000,000) authorised preferred non-voting shares (the authorised «B» Shares) and ten million (10,000,000) authorised preferred non-voting redeemable shares (the authorised «C» Shares).

III.- By resolution of the board of directors dated 17th February, 2000 attached hereto, the board resolved the allotment of

1.- seventy-nine thousand six hundred and sixty-five (79,665) «B» shares of the Corporation to General Ibrahim M. Al-Malik, residing in Riyadh 11421, Saudi Arabia,

2.- twenty-one thousand two hundred and forty-four (21,244) «B» shares to Prince Bandar Bin Abdullah Bin Mohammad Al Saud, residing in Al Khobar 31952, Saudi Arabia, and of

3.- four hundred and ninety-two thousand five hundred and fifty-seven (492,557) «B» shares of the Corporation to CUPOLA EMPLOYEES LIMITED, having its registered office in South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The other four existing shareholders have waived their preferential subscription right, proof of which was given to notary.

In accordance with this decision, the board of directors decided to issue:

1.- seventy-nine thousand six hundred and sixty-five (79,665) «B» shares of a par value of two United States dollars (USD 2.-), fully paid up, plus an issue premium of eight point eighty-seven United States dollars (USD 8.87) per share to be affected to the reserves of the Corporation,

2.- twenty-one thousand two hundred and forty-four (21,244) «B» shares of a par value of two United States dollars (USD 2) fully paid up, plus an issue premium of eight point eighty-seven United States dollars (USD 8.87) per share, to be affected to the reserves of the Corporation, and of

3.- four hundred and ninety-two thousand five hundred and fifty-seven (492,557) «B» shares of a par value of two United States dollars (USD 2.-), fully paid up.

This issue of shares has been made against payment in kind by CUPOLA EMPLOYEES LIMITED consisting of a claim due by the Corporation to CUPOLA EMPLOYEES LIMITED.

The above contribution in kind has been valued at nine hundred and eighty-five thousand one hundred and fourteen United States dollars (USD 985,114.-).

The above contribution in kind has been examined by KPMG, authorised auditors, pursuant to a report dated May 16, 2000, which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, it has come to our attention that shares are being issued to CEL at USD 2.- following the contractual Placement Agreement dated September 15, 1998, although similar shares are being issued to other counterparties, at the same time, for cash, at USD 2.- plus a share premium of USD 8.87. Whilst the value of the contribution corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration, no account has been taken of any share premium that might apply thereto.»

Luxembourg, May 16, 2000.

KPMG Audit, Réviseurs d'Entreprises.

IV. By resolution of the board of directors dated 24th February 2000 attached hereto, the board resolved the allotment of two hundred and seventy-eight thousand eight hundred and twenty-seven (278,827) «B» shares of the Corporation to YUSUF BIN AHMED KANOO (HOLDINGS) WLL, having its registered office in Manama, Bahrain.

The other seven existing shareholders have waived their preferential subscription right, proof of which was given to the notary.

In accordance with this decision, the board of directors has decided to issue two hundred and seventy-eight thousand eight hundred and twenty-seven (278,827) «B» shares of a par value of two United States dollars (USD 2.-), fully paid up, plus an issue premium of eight point eighty-seven United States dollars (USD 8.87) per share to be affected to the reserves of the Corporation. The amount of three million thirty thousand eight hundred and forty-nine United States dollars (USD 3,030,849.-) was made available to the Corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

V.- As a consequence of this increase of capital, the second paragraph of article five of the Articles of the Company has been amended and now reads as follows:

«Art. 5. (second paragraph)

The subscribed capital of the Corporation is set at twenty-four million one hundred and three thousand seven hundred and eighty-four United States dollars (USD 24,103,784.-), represented by twelve million fifty-one thousand eight hundred and ninety-two (12,051,892) shares with a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share and consisting of seven million fifty-eight thousand seven hundred (7,058,700) fully paid-in ordinary shares (the «A» Shares) and four million nine hundred and ninety-three thousand one hundred and ninety-two (4,993,192) preferred non-voting shares (the «B» Shares), all of which are fully paid-in.»

Valuation of the increase of capital and the issue premium

For the purposes of registration, the amount of the beforesaid increase of the share capital and the amount of the issue premium are valued together at two hundred twenty-seven million four hundred forty-three thousand three hundred thirty-one Luxembourg francs (LUF 227,443,331.-).

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to two million four hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 2,450,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrick Reuter, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration datée du 27 avril 2000,

une copie de laquelle résolution, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. GRUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 499 du 7 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés par actes reçus par le notaire instrumentant, le 23 février 1999 publié au Mémorial C, le 26 mai 1999, numéro 377, le 31 août 1999, publié au Mémorial C, le 18 novembre 1999, numéro 867, et pour la dernière fois le 20 décembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

II. La société a un capital souscrit de vingt-deux millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.359.198.-), représenté par onze millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (11.179.599) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.-) par action et consistant en sept millions cinquante-huit mille sept cents (7.058.700) actions ordinaires entièrement libérées (les actions «A») et en quatre millions cent vingt mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4.120.899) actions privilégiées sans droit de vote (les actions «B»), toutes étant entièrement libérées.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'à concurrence d'un montant de deux cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000.000), divisé en cent millions (100.000.000) d'actions autorisées ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.-) chacune, consistant en cinquante millions (50.000.000) d'actions ordinaires autorisées (les actions autorisées «A»), quarante millions (40.000.000) d'actions autorisées privilégiées sans droit de vote (les actions autorisées «B») et dix millions (10.000.000) d'actions autorisées privilégiées rachetables sans droit de vote (les actions autorisées «C»).

III. Par résolution du conseil d'administration du 17 février 2000, annexée au présent acte, le conseil a décidé l'attribution de:

1.- soixante-dix-neuf mille six cent soixante-cinq (79.665) actions «B» de la Société à General Ibrahim M. Al-Malik, demeurant à Riyadh 11421, Arabie Saoudite,

2.- vingt et un mille deux cent quarante-quatre (21.244) actions «B» de la Société à Prince Bandar Bin Abdullah Bin Mohammed Al Saud, demeurant à Al Khobar, 31952, Arabie Saoudite, et de

3.- quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-sept (492.557) actions «B» de la Société à CUPOLA EMPLOYEES LIMITED, ayant son siège social à South Church Street, PO. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Les quatre autres actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, et la preuve en a été donnée au notaire.

Conformément à cette décision, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission de:

1.- soixante-dix-neuf mille six cent soixante-cinq (79.665) actions «B» d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2) chacune, entièrement libérées, avec une prime d'émission de huit virgule quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,87) par action, qui est créditée au compte de réserves de la Société,

2.- vingt et un mille deux cent quarante-quatre (21.244) actions «B» d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) chacune, entièrement libérées avec une prime d'émission de huit virgule quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,87) par action, qui est créditée au compte de réserve de la Société, et à l'émission de

3.- quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-sept (492.557) actions «B» d'une valeur de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) chacune, entièrement libérées.

Cette émission d'actions a été faite en contrepartie d'un apport en nature effectué par CUPOLA EMPLOYEES LIMITED et consiste en une créance de CUPOLA EMPLOYEES LIMITED sur la Société.

L'apport en nature prémentionné est évalué à neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent quatorze dollars des Etats-Unis (USD 985.114).

L'apport en nature prémentionné a été vérifié par KPMG, réviseurs agréés, suivant rapport du 16 mai 2000.

Ledit rapport restera annexé à cet acte pour être soumis, ensemble avec cet acte, à la formalité de l'enregistrement, et qui énonce les conclusions suivantes:

«Conclusions

Based on the verifications carried out as described above, it has come to our attention that shares are being issued to CEL at USD 2.- following the contractual Placement Agreement dated September 15, 1998, although similar shares are being issued to other counterparties, at the same time, for cash, at USD 2.- plus a share premium of USD 8.87. Whilst the value of the contribution corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration, no account has been taken of any share premium that might apply thereto.»

Luxembourg, May 16, 2000.

KPMG Audit, Réviseurs d'Entreprises.

IV.- Par résolution du conseil d'administration du 24 février 2000, annexée au présent acte, le conseil a décidé l'attribution de deux cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt-sept (278.827) actions «B» de la Société à YUSUF BIN AHMED KANOO (HOLDINGS) WLL, ayant son siège social à Manama, Bahrayri.

Les sept autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel et preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Conformément à cette décision, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission de deux cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt-sept (278.827) actions «B» d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) chacune, entièrement libérées, avec une prime d'émission de huit virgule quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,87) par action, qui est créditée au compte de réserves de la Société.

Le montant de trois millions trente mille cent quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.030.849,-) a été mis à la disposition de la Société, et la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

V.- Suite à cette augmentation de capital, le deuxième paragraphe de l'article cinq des statuts a été modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 5. (deuxième paragraphe). La société a un capital souscrit de vingt-quatre millions cent trois mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.103.784,-), représenté par douze millions cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-douze (12.051.892) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et consistant en sept millions cinquante-huit mille sept cents (7.058.700) actions ordinaires entièrement libérées (les actions «A») et en quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-douze (4.993.192) actions privilégiées sans droit de vote (les actions «B»), toutes étant entièrement libérées.»

Evaluation de l'augmentation du capital et de la prime d'émission

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée et le montant de la prime d'émission sont évalués ensemble à deux cent vingt-sept millions quatre cent quarante-trois mille trois cent trente et un francs luxembourgeois (LUF 227.443.331,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.450.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2000, vol. 849, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34116/239/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

GRUPPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34117/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

BIP S.A., BGL INVESTMENT PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 75.324.

L'an deux mille, le cinq juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Christian Schaack, membre du Conseil d'Administration de la société BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., demeurant à Canach,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 75.324) (la «Société»), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite Société en sa réunion du 5 juin 2000.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

(1) La société anonyme BGL INVESTMENT PARTNERS S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 mai 2000. Par acte notarié du 4 mai 2000, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations est prévue pour le 7 juin 2000, la Société a changé sa dénomination abrégée en BIP S.A.

(2) Le capital social de la Société est fixé à un million vingt-neuf mille euros (EUR 1.029.000,-), représenté par quatorze mille (14.000) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

(3) Conformément à l'article cinq des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions dans le cadre du capital autorisé, à déterminer les conditions de souscription et de libération des actions et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

(4) En ses réunions du 28 avril 2000 et du 12 mai 2000, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une augmentation de capital notamment par la voie d'une souscription publique.

En sa réunion du 5 juin 2000, le Conseil d'Administration de la Société, ayant constaté le succès de l'offre en souscription publique d'actions et l'absence de conditions d'annulation, a décidé d'augmenter le capital social jusqu'à trois cent cinquante millions huit cent trente-neuf mille quatre-vingt-treize virgule cinq euros (EUR 350.839.093,5) par l'émission de quatre millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent vingt et une (4.759.321) actions nouvelles sans valeur nominale.

Conformément à l'article cinq des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

(5) Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter les souscriptions comme suit:

I. Il résulte d'une déclaration de la Banque Générale du Luxembourg, datée du 5 juin 2000 et annexée aux présentes, que deux millions cent cinq mille trois cent cinq (2.105.305) actions nouvelles pour un montant total de cent cinquante-quatre millions sept cent trente-neuf mille neuf cent dix-sept virgule cinq euros (EUR 154.739.917,5) ont été souscrites au moyen de bulletins de souscription résultant de l'offre publique.

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui après vérification, les a remis à la Société.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en espèces à concurrence du pair comptable de soixante-treize virgule cinq euros (EUR 73,5) de sorte que la somme totale de cent cinquante-quatre millions sept cent trente-neuf mille neuf cent dix-sept virgule cinq euros (EUR 154.739.917,5) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui l'atteste.

II. Deux millions six cent cinquante-quatre mille seize (2.654.016) actions nouvelles ont été souscrites par la Banque Générale du Luxembourg, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et libérées comme suit:

a) Deux millions cinquante-quatre mille seize (2.054.016) actions ont été libérées à concurrence du pair comptable de soixante-treize virgule cinq euros (EUR 73,5) par action, ce faisant un montant total de cent cinquante millions neuf cent soixante-dix mille cent soixante-seize euros (EUR 150.970.176,-), par l'apport en nature de certains actifs constituant la branche d'activité «service des participations» de la Banque Générale du Luxembourg S.A. et comprenant les éléments suivants:

- 3 personnes (un dirigeant, un analyste, un gestionnaire administratif)
- une infrastructure professionnelle adéquate au sein des locaux de la BGL (un descriptif et la valeur nette comptable de ces éléments composant cette infrastructure sont annexés au rapport du réviseur d'entreprises)
- certaines valeurs mobilières, à savoir:
 - cent trente mille (130.000) actions nominatives de la société anonyme ARBED, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté;
 - cinq cent mille (500.000) actions au porteur de la société anonyme AUDIOFINA, ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur;
 - cinquante-sept mille (57.000) actions au porteur de la société anonyme CEGEDEL, ayant son siège social à Strassen, 2, rue Thomas Edison;
 - trois cent cinquante mille (350.000) actions nominatives de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES («SES») ayant son siège social à L-6815 Luxembourg, Château de Betzdorf;
 - cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (547.290) actions nominatives de la société anonyme Cargolux Airlines International S.A. («CARGOLUX»), ayant son siège social à L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg,

cette branche d'activité étant estimée à cent cinquante millions neuf cent soixante-dix mille deux cent quarante-sept euros (EUR 150.970.247,-).

Il résulte d'un certificat délivré respectivement par les sociétés ARBED, SES et CARGOLUX que l'apporteur est le propriétaire des actions ARBED, SES et CARGOLUX apportées, qu'à sa connaissance ces actions ne sont ni gagées ni grevées d'un droit quelconque et que ces actions sont librement transférables par l'apporteur à la Société sans aucune formalité.

En outre la preuve du transfert en la propriété de la Société des titres apportés a été fournie au notaire instrumentant qui l'atteste.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, un rapport portant sur cet apport en nature a été réalisé par Deloitte & Touche S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, daté du 5 juin 2000 et qui contient la conclusion suivante:

«- L'apport correspond au moins au nombre et au pair comptable des 2.054.016 actions à émettre en contrepartie et - nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur de l'apport.»

b) Six cent mille (600.000) actions ont été libérées en numéraire à concurrence du pair comptable de soixante-treize virgule cinq euros (EUR 73,5) par action, ce faisant un montant total de quarante-quatre millions cent mille euros (EUR 44.100.000,-), la preuve du paiement en ayant été donnée au notaire soussigné qui l'atteste.

(6) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante millions huit cent trente-neuf mille quatre-vingt-treize virgule cinq euros (EUR 350.839.093,5), représenté par quatre millions sept cent soixante-treize mille trois cent vingt et une (4.773.321) actions sans valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre-vingts millions cinq cent mille francs luxembourgeois (80.500.000,- LUF).

En ce qui concerne l'apport en nature de la branche d'activité prérelatée, la société déclare vouloir bénéficier de l'exonération du droit d'apport sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schaack, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 124S, fol. 65, case 9. – Reçu 80.211.824 francs.

Le Receveur (signé): G. Kerger.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

R. Neuman.

(34580/226/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2000.

BIP S.A., BGL INVESTMENT PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 75.324.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(34581/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2000.

S.A. BATI FINANCE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 60, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 48.483.

Mlle Annick Heinz renonce à tous ses engagements d'administrateur envers la société.

Schengen, le 2 octobre 1999.

A. Heinz.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21300/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

H & A LUX EQUITIES.**ABÄNDERUNG DES SONDERREGLEMENTS**

Durch Beschluß der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsgesellschaft, mit Zustimmung der HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A. in ihrer Eigenschaft als Depotbank, wird das Sonderreglement betreffend H & A LUX EQUITIES wie folgt abgeändert:

I) Im Artikel 3 wird Punkt 3 wie folgt abgeändert:

«Für die Teilfonds H & A LUX EQUITIES - PEG INVEST und H & A LUX EQUITIES - VALUE INVEST können ausschüttungsberechtigte Anteile («A-Anteile»), und thesaurisierende Anteile («B-Anteile») ausgegeben werden. Für den Teilfonds H & A LUX EQUITIES - IMET INVEST werden nur thesaurisierende Anteile («B-Anteile») ausgegeben. Alle Anteile sind vom Tage ihrer Ausgabe an in gleicher Weise an Erträgen, Kursgewinnen und am Liquidationserlös ihrer jeweiligen Anteilklasse berechtigt».

II) Im Artikel 7 wird Punkt 1 wie folgt abgeändert:

«Der Verwaltungsgesellschaft steht eine Verwaltungsgebühr zu, welche auf das Netto-Fondsvermögens des jeweiligen Teilfonds, auf der Basis des Anteilwertes des jeweiligen Teilfonds an jedem Bewertungstag, zu berechnen und monatlich nachträglich auszuzahlen ist. Die Verwaltungsgebühr kann bei einzelnen Teilfonds zu unterschiedlichen Sätzen erhoben werden und darf 1,5 % p.a. des Netto-Teilfondsvermögens nicht überschreiten. Der für die jeweiligen Teilfonds gültige Satz wird im Verkaufsprospekt bestimmt.»

und folgende Sätze werden als letzter Abschnitt im Artikel 7 Punkt 1 hinzugefügt:

«Zusätzlich erhält die Verwaltungsgesellschaft für den Teilfonds H & A LUX EQUITIES - IMET INVEST eine erfolgsabhängige Vergütung (Performance-fee) zuzüglich evtl. anfallender Mehrwertsteuer. Für diese Vergütung werden täglich Rückstellungen gebildet und der Saldo am Geschäftsjahresende an die Verwaltungsgesellschaft ausgezahlt. Die Höhe dieser Performance-fee ist abhängig von der Wertentwicklung des Fonds im Vergleich zur definierten Benchmark, dem «Nasdaq 100» Index bzw. einem vergleichbaren Index, sofern der vorgenannte Index eingestellt werden sollte (im Fall einer endgültigen Einstellung des «Nasdaq 100» Index wird die neue Benchmark im Prospekt aufgeführt werden). Die Bildung von täglichen Rückstellungen erfolgt nur dann, wenn die Benchmark übertroffen wird. Von der überschreitenden Wertentwicklung werden auf täglicher Basis bis zu 10% Performance-fee abgegrenzt. Wird die Benchmark hingegen unterschritten, so reduziert sich der bis dahin aufgelaufene positive Saldo um den durch die Underperformance entstandenen negativen Ergebnisbetrag. Negative und positive Tagesberechnungen werden täglich saldiert und, im Falle eines positiven Jahresendsaldos, als Performance-Fee an die Verwaltungsgesellschaft ausgezahlt. Die Auszahlung erfolgt jeweils zum 30. Juni eines jeden Jahres. Ein evtl. entstehender negativer Ergebnissaldo wird in Form einer Nebenrechnung in das nächste Geschäftsjahr vorgetragen. Die Performance-fee wird auch dann gezahlt, wenn die Gesamtpendance des Fonds zum Geschäftsjahresende negativ verläuft. Sollte diese negative Wertentwicklung des Fonds zur Unterschreitung des Erstausgabepreises führen, so setzt die Berechnung von positiven Ergebnisbeiträgen (Performance-fee) in der Folgezeit erst dann wieder ein, wenn der Erstausgabepreis des Fonds wieder erreicht ist.»

Luxemburg, den 3. Juli 2000.

HAUCK & AUFHÄUSER
INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.
Unterschriften

HAUCK & AUFHÄUSER
BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37087/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2000.

FINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.155.

PROJET DE SCISSION

Adopté à l'unanimité suivant une Résolution du Conseil d'Administration du 16 juin 2000

1. Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre au vote des actionnaires de la société, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée au plus tôt un mois après la publication au Mémorial du présent projet, la scission de la société FINBELUX S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, par la constitution de quatre nouvelles sociétés anonymes holding de droit luxembourgeois, INVESTIME S.A., VALBELUX S.A., TOMORROW S.A. et FINBELUX S.A., toutes les quatre ayant leur siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

2. Les projets de statuts de chacune des quatre sociétés à constituer, INVESTIME S.A., VALBELUX S.A., TOMORROW S.A. et FINBELUX S.A., sont annexés au présent projet de scission dont ils font partie intégrante.

3. Les actionnaires de FINBELUX S.A. reçoivent dans chacune des quatre nouvelles sociétés, INVESTIME S.A., VALBELUX S.A., TOMORROW S.A. et FINBELUX S.A., 1 action nouvelle pour 1 action ancienne.

Toutes les actions étant au porteur, l'échange des actions de la société scindée FINBELUX S.A. contre des actions des sociétés INVESTIME S.A., VALBELUX S.A., TOMORROW S.A. et FINBELUX S.A. se fera par remise des actions au siège de la société FINBELUX S.A.

4. Les nouvelles actions des sociétés INVESTIME S.A., VALBELUX S.A., TOMORROW S.A. et FINBELUX S.A. seront émises avec jouissance à dater du jour de leur constitution.

5. A la suite de cette scission, la société FINBELUX S.A. sera immédiatement dissoute et toutes ses actions en circulation seront annulées.

6. Au point de vue comptable, toutes les opérations de la société scindée sont considérées comme accomplies dans la même proportion pour toutes les sociétés à partir du 31 mai 2000.

7. La scission proposée ne donnera pas lieu à une attribution d'avantages particuliers aux membres du conseil d'administration ni au commissaire aux comptes de la société scindée.

8. L'actif et le passif selon le bilan arrêté au 31 mai 2000 de la société à scinder FINBELUX S.A. seront répartis entre les sociétés à résulter de la scission de la manière suivante:

La société INVESTIME S.A. aura les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture suivant:

Actif	LUF	Passif	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
- Immobilisations financières	1.458.333	- Capital souscrit	91.000.000
<i>Actif circulant</i>		91.000 actions de LUF 1.000	
- Créances	2.864.554	- Réserves	
- Valeurs mobilières	200.237.057	Réserve légale	57.500.000
- Avoirs en banque	540.068	Autres réserves	5.423.174
		- Résultats reportés	47.591.677
		<i>Dettes</i>	
		- Autres dettes	35.313
		- Dettes fiscales	32.482
		<i>Bénéfice de l'exercice en cours</i>	3.517.366
Total	205.100.012	Total	205.100.012

La société VAIBELUX S.A. aura les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture suivant

Actif	LUF	Passif	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
- Immobilisations financières	1.458.333	- Capital souscrit	91.000.000
<i>Actif circulant</i>		91.000 actions de LUF 1.000	
- Créances	2.864.554	- Réserves	
- Valeurs mobilières	200.237.057	Réserve légale	57.500.000
- Avoirs en banque	540.068	Autres réserves	5.423.174
		- Résultats reportés	47.591.677
		<i>Dettes</i>	
		- Autres dettes	35.313
		- Dettes fiscales	32.482
		<i>Bénéfice de l'exercice en cours</i>	3.517.366
Total	205.100.012	Total	205.100.012

La société TOMORROW S.A. aura les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture suivant:

Actif	LUF	Passif	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
- Immobilisations financières	1.458.333	- Capital souscrit	91.000.000
<i>Actif circulant</i>		91.000 actions de LUF 1.000	
- Créances	2.864.554	- Réserves	
- Valeurs mobilières	200.237.057	Réserve légale	57.500.000
- Avoirs en banque	540.068	Autres réserves	5.423.174
		- Résultats reportés	47.591.677
		<i>Dettes</i>	
		- Autres dettes	35.313
		- Dettes fiscales	32.482
		<i>Bénéfice de l'exercice en cours</i>	3.517.366
Total	205.100.012	Total	205.100.012

La société FINBELUX S.A. aura les éléments de patrimoine actif et passif, et donc le bilan d'ouverture suivant

Actif	LUF	Passif	LUF
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
- Immobilisations financières	1.458.333	- Capital souscrit	91.000.000
<i>Actif circulant</i>		91.000 actions de LUF 1.000	
- Créances	2.864.554	- Réserves	
- Valeurs mobilières	200.237.057	Réserve légale	57.500.000
- Avoirs en banque	540.068	Autres réserves	5.423.174
		- Résultats reportés	47.591.677
		<i>Dettes</i>	
		- Autres dettes	35.313
		- Dettes fiscales	32.482
		<i>Bénéfice de l'exercice en cours</i>	3.517.366
Total	205.100.012	Total	205.100.012

Tout élément d'actif de la société scindée non attribué dans le projet de scission sera réparti de manière proportionnelle à l'actif attribué à chacune des sociétés bénéficiaires.

Les projets des actes constitutifs des quatre nouvelles sociétés sont les suivants:

INVESTIME S.A.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée INVESTIME S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger lorsque des événements extraordinaires, d'ordre militaire, politique, économique ou social, feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à LUF 91.000.000,-, représenté par 91.000 actions de LUF 1.000,- chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire lui-même.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

VALBELUX S.A.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée VALBELUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger lorsque des événements extraordinaires, d'ordre militaire, politique, économique ou social, feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à LUF 91.000.000,-, représenté par 91.000 actions de LUF 1.000,- chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire lui-même.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

TOMORROW S.A.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée TOMORROW S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger lorsque des événements extraordinaires, d'ordre militaire, politique, économique ou social, feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à LUF 91.000.000,-, représenté par 91.000 actions de LUF 1.000,- chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur. au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et ou agents, associés ou non. La société se trouve engagée, soit par la signature collective des deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 14 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire lui-même.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

FINBELUX S.A.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée FINBELUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger lorsque des événements extraordinaires, d'ordre militaire, politique, économique ou social, feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à LUF 91.000.000,-, représenté par 91.000 actions de LUF 1.000,- chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire lui-même.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

Pour le conseil d'administration
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37916/200/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2000.

BERWAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.794.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21311/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

XAPATA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- NAXOS INVESTMENTS LIMITED S.A., having its registered office at Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2.- SOXAN INVESTMENTS INC., having its registered office at 54th Street Obarrio, Marbella Tower II, Ground Floor, Local number 2, Panama-City, Panama.

Both of them are here represented by Miss Yannick Poos, employee, residing at Bras-Haut, Belgium, by virtue of two proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between the present and following partners there is hereby formed a société à responsabilité limitée holding governed by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «société à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of XAPATA HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding companies.

Art. 4. The company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The company's capital is set at USD 26,000 (twenty-six thousand US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares of USD 26.- (twenty-six US Dollars) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the company, nor to interfere in any manner in the administration of the company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The sole manager shall have on his single signature or two managers, when more, shall have on their joint signatures the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The company's financial year begins on the 1st of January and closes on the 31st of December.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the company is closed, the assets of the company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st of December 2000.

Subscription, payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- NAXOS INVESTMENTS LIMITED S.A., prenamed, five hundred shares	500
2.- SOXAN INVESTMENTS INC., prenamed, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of USD 26,000.- (twenty-six thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company XAPATA HOLDING, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty-five thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - a) Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), residing in B-Fauvillers (Belgium).
 - b) Mr David de Marco, Director, residing in Ettelbruck.
 - c) Mr Alain Lam, Réviseur d'entreprises, residing in Strassen.

Two managers shall have on their joint signatures the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

- 2) The company shall have its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- NAXOS INVESTMENTS LIMITED S.A., ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

2.- SOXAN INVESTMENTS INC., ayant son siège social au 54th Street Obarrio, Marbella Tower II, Ground Floor, Local number 2, Panama-City, Panama.

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Yannick Poos, employée privée, demeurant à Bras-Haut, Belgique, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société holding à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société holding à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de XAPATA HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à USD 26.000,- (vingt-six mille US Dollars) divisé en 1000 (mille) parts sociales de USD 26,- (vingt-six US Dollars) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée si ce n'est avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Le gérant unique aura sous sa seule signature ou deux gérants, si plusieurs, auront sous leurs signatures conjointes les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social et par la loi.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

Souscription, Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- NAXOS INVESTMENTS LIMITED S.A., prédésignée, cinq cents parts sociales	500
2.- SOXAN INVESTMENTS INC., prédésignée, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de USD 26.000,- (vingt-six mille US Dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) M. Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers (Belgique).
- b) M. David de Marco, Director, demeurant à Ettelbruck.
- c) M. Alain Lam, Réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen.

Deux des gérants auront sous leurs signatures conjointes les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social et par la loi.

2) Le siège social de la société est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Poos, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 31, case 2. – Reçu 10.725 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21284/211/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

WATERWORLD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-first of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1.- MIZUTECH S.A., with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2.- ARCTIC ICE AND WATER EXPORTS INC., with registered office in Alaska, 3705 Arctic boulevard, 415, Anchorage, Alaska 99503,

represented by Mrs Sandrine Bisaro, employee, residing in Châtel Saint Germain, France,

by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

By-laws**Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of WATERWORLD S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration.

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital**Art. 5. Corporate Capital.**

The subscribed corporate capital is set at USD 31,250.- (thirty-one thousand two hundred fifty US dollars), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of USD 2,5 each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares.

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares.

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors**Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors.

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first person to which the daily management will be delegated may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation.

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting.

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices on the 27 in the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings.

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes.

Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 23. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial companies and amendments thereto.

Transitory Measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31 December 2000.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 12.500 shares as follows:

1.- MIZUTECH S.A.	10,625
2.- ARCTIC ICE AND WATER EXPORTS INC.	1,875
Total:	12,500

All these shares have been fully paid up, so that the sum of USD 31,250.- (thirty-one thousand two hundred fifty US dollars) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about sixty thousand Luxembourg Francs.

First Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2005:
 - a) Mr Mohammed Jameel, business man, residing in Jeddah (Saudi Arabia),
 - b) Mrs Sonja Linz, réviseur d'entreprises, residing in Bettembourg.
 - c) Mr Georges Deitz, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
DELOITTE & TOUCHE S.A. with registered office in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.
- 5.- According to the right given by article 13.3., the meeting appoints as first day-to-day business manager of the corporation Mr Georges Deitz, which will be able to bound the corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- MIZUTECH S.A., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 2.- ARCTIC ICE AND WATER EXPORTS INC., ayant son siège social en Alaska, 3705 Arctic boulevard, 415, Anchorage, Alaska 99503.

Toutes deux ici représentées par Madame Sandrine Bisaro, employée privée, demeurant à Châtel Saint Germain (France),

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination WATERWORLD S.A.

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 6. Capital Social.

Le capital social souscrit est fixé à USD 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante US dollars), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 2,5 chacune libérée entièrement.

Art. 6. Modification du Capital Social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des Actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'Actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux Comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée Générale**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation le 27 du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices**Art. 20. Année Sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de Bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition Générale**Art. 23. Disposition Générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2000. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les douze mille cinq cents actions comme suit:

1.- MIZUTECH S.A.	10.625
2.- ARCTIC ICE AND WATER EXPORTS INC	1.875
Total:	12.500

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en numéraire de sorte que la somme de USD 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante US dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2005:

- a) Monsieur Mohammed Jameel, business man, demeurant à Jeddah (Arabie Saoudite),
- b) Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg,
- c) Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 13.3. des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Georges Deitz, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Bisaro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 123S, fol. 45, case 2. – Reçu 12.995 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21283/211/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

BLITTERSDORF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.478.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature.

(21313/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CHORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 64.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

CHORA HOLDING S.A.

Signature

(21322/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

BHF-BANK INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
H. R. Luxembourg B 10.009.

Liste der gültigen Unterschriften, ab 1. April 2000

A Dr. Hartmut Rothacker Administrateur-Délégué	A Georges Wathgen Sous-Directeur
A Heinrich S. Wintzer Administrateur-Directeur	A Werner Küpper Fondé de Pouvoir
A Frank Rybka Directeur	B Gabrielle Anrscheidt Chargé de Procuration
A Dr. Wolfgang Geiselhart Directeur-Adjoint	B Anne-Marie Granieri Chargé de Procuration
A Claude Peffer Directeur-Adjoint	B Geneviève Hurt Chargé de Procuration
A. Roland Steies Directeur-Adjoint	B Dr. Gerhard Möller Chargé de Procuration
A Klaus Bodenröder Sous-Directeur	B Holger Rech Chargé de Procuration
A Helmut Neurohr Sous-Directeur	B Monika Strowa Chargé de Procuration

Die rechtsverbindliche Zeichnung erfolgt durch zwei Unterschriften der oben aufgeführten Zeichnungsberechtigten, von denen eine Unterschrift der Gruppe A angehören muss.

BHF-BANK INTERNATIONAL

Dr. H. Rothacker

H.S. Wintzer

*Administrateur-Délégué**Administrateur-Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21312/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

BRADIMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.123.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21314/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

BS DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de cession de parts et assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 16 mars 2000, enregistré à Capellen en date du 20 mars 2000, volume 418, folio 27, case 1,

- que suite aux cessions de parts intervenues, le capital de la société se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Roger Bous, conseiller en construction, demeurant à Luxembourg 50 parts sociales

- Monsieur Joao Manuel Da Silva Freitas, commerçant, demeurant à Luxembourg 50 parts sociales

Total: cent 100 parts sociales

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur José Marques Da Cunha Jordao en sa qualité de gérant technique de la société et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat.

- que l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Carlos De Jesus Nunes, maçon, demeurant à L-4820 Rodange, 88, rue du Clopp, en qualité de gérant technique de la société et ceci pour une durée indéterminée.

- que l'assemblée a décidé de confirmer le mandat de Monsieur Roger Bous, prénommé, en qualité de gérant administratif de la société et ceci pour une durée indéterminée.

- que l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Joao Manuel Da Silva Freitas, prénommé, en qualité de gérant administratif de la société et ceci pour une durée indéterminée.

- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses trois gérants.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 avril 2000.

A. Biel.

(21315/203/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

BS DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

(21316/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CAVES SCHRAM & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher.

R. C. Luxembourg B 10.914.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21317/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CHATEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Signature.

(21319/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CHATEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.921.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 avril 2000 au siège social

Il résulte de l'assemblée générale que:

Le capital dans son montant actuel de 3.309.000,- FRF (trois millions trois cent neuf mille francs français) est transformé en 512.895,- euros (cinq cent douze mille huit cent quatre-vingt-quinze euros), représenté par 33.090 (trente-trois mille quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de 15,50 euros (quinze euros cinquante cents). Le capital autorisé de la société est transformé de 10.000.000,- FRF (dix millions de francs français) à 1.524.502,- euros (un million cinq cent vingt-quatre mille cinq cents euros). Le capital est arrondi à ce nouveau montant par incorporation des sommes disponibles en résultat reporté, soit 8.441,20 (huit mille quatre cent quarante et un euros vingt cents).

L'article 5 des statuts est modifié en conséquence.

Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21320/799/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CIRCLE CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.578.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000:

- Est acceptée la démission de l'Administrateur ALPMANN HOLDINGS LIMITED avec effet immédiat. Décharge lui est accordée.

- Est confirmée avec effet immédiat la nomination de M. Sukru Evrengun, 106, Limmatquai, 8001 Zurich, Suisse, comme Administrateur avec pouvoir de signature sur les comptes bancaires.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Pour CIRCLE CAPITAL GROUP S.A.
NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21323/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CHM CONSULTING HIGH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.685.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21321/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CLEO SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 7 février 2000 à 14.00 heures

Actionnaires présents: M. Ronan Van Leemput, M. Philippe Van Leemput et Peter Van Leemput représentant ensemble la totalité 100% du capital social.

Scrutatrice: Mme Marie Claudine José Verdonck.

Ordre du jour:

1. Décharge et démission d'un administrateur.

2. Nomination d'un nouvel administrateur.

3. Libération à 100% du capital social.

1. L'Assemblée accepte la démission de M. Peter Van Leemput comme Administrateur et lui donne décharge.

2. L'Assemblée accepte la nomination de M. Stefan Van Leemput comme Administrateur non rémunéré pour une durée de 6 (six) ans.

3. A l'unanimité, l'Assemblée déclare verser sur le compte de la Société le solde de 750.000,- LUF afin d'avoir à 100% la totalité du capital social, conformément à la loi luxembourgeoise.

Clôture vers 14.54 heures.

Fait à Luxembourg, le 7 février 2000.

R. Van Leemput P. Van Leemput

P. Van Leemput S. Van Leemput

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21324/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CM21 PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue J. Engling.
R. C. Luxembourg B 67.382.

L'an deux mille, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 67.382, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 100 du 18 février 1999, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs.).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Wagner, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternach-erbrück (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

2.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société d'Esch-sur-Alzette à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Wagner, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2000, vol. 508, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2000.

J. Seckler.

(21325/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CM21 PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue J. Engling.

R. C. Luxembourg B 67.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2000.

J. Seckler.

(21326/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CMI ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Luxembourg, 166, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.463.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 585, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

CMI ASSET MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(21327/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

DEPOTS PETROLIERS CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert.

R. C. Luxembourg B 6.777.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21339/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

DEPOTS PETROLIERS CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert.

R. C. Luxembourg B 6.777.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21340/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

**FIBRE-NET S.A., Société Anonyme,
(anc. C.F.I.N., COMPAGNIE FINANCIERE
D'INVESTISSEMENTS DU NORD S.A., Société Anonyme,
anc: Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.086.

L'an deux mille, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS DU NORD S.A., en abrégé C.F.I.N. S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 56.086, constituée suivant acte reçu le 28 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 584 du 12 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David de Marco, directeur, demeurant à L-Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Yannick Poos, employée privée, demeurant à Bras-Haut (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 650 (six cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en FIBRE-NET S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de Holding 1929 et modification de l'objet social de la société (article trois des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Sociétés de Participations Financières».

Plus particulièrement, elle pourra constituer des filiales et succursales au Luxembourg ou à l'étranger, ayant pour objet:

- la production, la transformation et la commercialisation de produits textiles, fibres et fils synthétiques, fibres animales et artificielles;
- la commercialisation de machines, équipements et autres types de produits, finis ou semi-finis, pour l'industrie textile;
- la prestation d'activités d'intermédiaire sur les marchés nationaux et internationaux, y compris celle d'agent d'affaires relatives à des contrats représentation, avec ou sans garantie, pour les types de produits visés ci-dessus;
- la participation à des groupements ou associations d'entreprises.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

3) Modification de l'article sept, alinéa deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont nécessairement la signature d'un administrateur de type A, sauf pour les décisions concernant la vente de participations détenues en portefeuille, lesquelles devront obligatoirement être prises par l'assemblée générale des actionnaires.»

4) Nominations statutaires.

5) Suppression de la valeur nominale des 650 actions existantes.

6) Conversion de la devise d'expression du capital social de DEM en EUR.

7) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 266,03 pour le porter de son montant actuel de EUR 33.233,97 à EUR 33.500,- par versement en numéraire.

8) Souscription de l'augmentation de capital.

9) Remplacement des 650 actions existantes sans valeur nominale par 6.700 actions d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune.

10) Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en FIBRE-NET S.A. et de modifier par conséquent l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FIBRE-NET S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut d'une société Holding 1929 et d'adopter le statut d'une société de participations financières, non régie par la loi du 31 juillet 1929, et de modifier par conséquent l'article trois des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Sociétés de Participations Financières».

Plus particulièrement, elle pourra constituer des filiales et succursales à Luxembourg ou à l'étranger, ayant pour objet:

- la production, la transformation et la commercialisation de produits textiles, fibres et fils synthétiques, fibres animales et artificielles;
- la commercialisation de machines, équipements et autres types de produits, finis ou semi-finis, pour l'industrie textile;
- la prestation d'activités d'intermédiaire sur les marchés nationaux et internationaux, y compris celle d'agent d'affaires relatives à des contrats représentation, avec ou sans garantie, pour les types de produits visés ci-dessus;
- la participation à des groupements ou associations d'entreprises.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept, alinéa deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont nécessairement la signature d'un administrateur de type A, sauf pour les décisions concernant la vente de participations détenues en portefeuille, lesquelles devront obligatoirement être prises par l'assemblée générale des actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de:

- a) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen, comme administrateur de la société;
- b) la FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée décide de nommer:

- a) comme administrateur de type A:

Monsieur Gilberto Passerini, commercialiste, demeurant à Guidizolo (Italie).

Les deux autres administrateurs en fonction, Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David de Marco, prénommés, sont nommés administrateurs de type B.

- b) comme commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Les mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 650 (six cent cinquante) actions représentant le capital social de DEM 65.000,- (soixante-cinq mille Deutsche Mark).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à DEM 65.000,- (soixante-cinq mille Deutsche Mark), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euro), au cours officiellement établi au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1,-, égal à DEM 1,95583; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 33.233,97 (trente-trois mille deux cent trente-trois Euros quatre-vingt-dix-sept cents)

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 266,03 (deux cent soixante-six Euros trois cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 33.233,97 (trente-trois mille deux cent trente-trois Euros quatre-vingt-dix-sept cents) à EUR 33.500,- (trente-trois mille cinq cents Euros), sans création d'actions nouvelles, à libérer intégralement par un versement en numéraire.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les actionnaires actuels au prorata de leur participation antérieure dans le capital.

Intervention, Souscription, Libération

Ensuite sont intervenus au présente acte, les actionnaires actuels de la société, représentés par Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par l'intermédiaire de leur représentant prénommé, ont déclaré souscrire à la présente augmentation de capital et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 266,03 (deux cent soixante-six Euros trois cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 650 (six cent cinquante) actions existantes sans expression de valeur nominale par 6.700 (six mille sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq Euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 33.500,- (trente-trois mille cinq cents Euros), représenté par 6.700 (six mille sept cents) actions de EUR 5,- (cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, D. de Marco, V. Poos, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 123S, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

J. Elvinger.

(21329/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

**FIBRE-NET S.A., Société Anonyme,
(anc. C.F.I.N., COMPAGNIE FINANCIERE
D'INVESTISSEMENTS DU NORD S.A., Société Anonyme,
anc: Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.086.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21330/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

COPRIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.605.

L'an deux mille, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPRIMA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 45.605, constituée suivant acte reçu le 29 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 15 du 17 janvier 1994 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Maurice Hauptert, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les deux cents (200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 18 des statuts pour fixer la clôture de l'exercice au 25 mars de chaque année et pour la première fois le 25 mars 2000 et modification afférente de l'article 18 des statuts.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts en fixant la clôture de l'exercice social de la société au 25 mars de chaque année, pour la première fois le 25 mars 2000, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le 26 mars et finit le 25 mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

En conséquence du changement de la clôture d'exercice décidée ci-avant, l'assemblée décide de reporter l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi de juin et de donner la teneur suivante à l'article 15 des statuts:

«**Art. 15. Première phrase.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le dernier jeudi de juin à 14.00 heures dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, M. Hauptert, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21331/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

COPRIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.605.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21332/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Luxembourg, 166, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.463.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

CMI ASSET MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(21328/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

DOWELL SCHLUMBERGER PARTICIPATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 33.643.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au Luxembourg, le 31 mars 2000

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Mohamed Wafta, OFS National Clients Coordinator, c/o SCHLUMBERGER OVERSEAS S.A., Zabeel Road, P.O. Box 2943, Dubai, avec effet au 1^{er} février 2000.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'élire M. Bram Verburg, Director, demeurant à Haydnlaan 3, NL-5583 XS Waalre, The Netherlands, en tant que nouvel administrateur en remplacement de M. Wafta.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le mandat du nouvel administrateur viendra à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOWELL SCHLUMBERGER PARTICIPATION
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21342/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

S.C.I. ECMA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, Centre d'Affaires Graham Turner.
Constituée le 1^{er} juillet 1996 par-devant Maître André Schwachtgen (Mémorial C 1996 n° 513).

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 1998

Extrait

La gérance communique ce qui suit:

1°) Le siège social est désormais fixé:

Centre d'Affaire Graham Turner

2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

2°) GRAHAM TURNER S.A., titulaire d'une part de 1.000,- francs sur 411 parts, est nommée gérant à compter de ce jour.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21344/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ECOM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 61.067.

L'an deux mille, le trente et un mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ECOM, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 21 du 12 janvier 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.067.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Rizk Mouwannes, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Neu employée privée, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur John Oestreicher, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membre du bureau que les cent vingt-cinq actions (125) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR).

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-).

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- Euro (un Euro), de sorte que le capital social sera provisoirement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de cent soixante-neuf mille et treize Euros trente et un cents (EUR 169.013,31) par l'émission de dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (19.875.) actions nouvelles. Le montant de cent soixante-neuf mille et treize Euros trente et un cents (EUR 169.013,31) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les autres alinéas de l'article 5 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Mouwannes, L. Neu, J. Oestreicher, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 858, fol. 51, case 3. – Reçu 68.180 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, dûment empêchée.

Belvaux, le 13 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(21346/272/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ECOM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 61.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Délivrés par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, dûment empêchée.

Belvaux, le 13 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(21347/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ECOGEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R. C. Luxembourg B 15.797.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 12 avril 2000, vol. 265, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(21345/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

CURATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.265.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21334/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.349.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.,

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(21335/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.349.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2000 et avec effet au 1^{er} janvier 2000, le capital social de la société a été converti de 20.000.000,- BEF en 495.787,05 EUR et a été augmenté à 496.000,- EUR par incorporation d'un montant de 212,95 EUR à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 1999. Le capital social est dorénavant fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (496.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21336/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.349.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(21337/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

**DE LONGHI PINGUINO S.A., Société Anonyme,
(anc. NIF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 26.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour DE LONGHI PINGUINO S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(21338/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EURO RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 74, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 mars 2000 à Luxembourg

L'assemblée générale décide que le mandat du réviseur indépendant COMPAGNIE DE REVISION arrivant à échéance est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO RE
Signature
Son avoué

(21359/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6930 Mensdorf, 16, rue de Uebersyren.
R. C. Luxembourg B 49.506.

Minutes of the General Meeting of Shareholders held on April 5, 2000

The meeting opens at 5.30 p.m.

Mr Thom van Rijckevorsel being the Chairman.

The Chairman has appointed as Secretary of the meeting Mr Arie van't Hof.

The meeting has appointed as Scrutineer Mr Philippe Palmero.

Presences

It results from the attendance list that all the shareholders are present or duly represented.

The attendance list, signed by the shareholders or their representatives present at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies.

Agenda:

1. Reimbursement of a part of the total amount of share premium.
2. Reimbursement of a part of the total amount of share premium only to ordinary shareholders.
3. Appointment of the Board of Directors to execute the reimbursement.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the General Meeting unanimously adopts the following resolutions:

First resolution

The General Meeting of the Company resolves to reimburse a part of the share premium amounting to NLG 795,000,000.

Second resolution

The General Meeting of the Company resolves to reimburse a part of the share premium amounting to NLG 795,000,000 only to ordinary shareholders.

Third resolution

The General Meeting of the Company resolves to appoint the Board of Directors to execute the reimbursement of a part of the share premium amounting to NLG 795,000,000 to the ordinary shareholder. The Board of Directors shall enjoy all powers necessary or useful to execute the reimbursement of the share premium and to execute, deliver and sign all documents, which are linked or complementary thereto.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting lasts at 6.00 p.m. The secretary reads the minutes, which are signed by the members of the Bureau.

In faith of which the Bureau signs the present document.

T. van Rijckevorsel	A. van't Hof	P. Palmero
<i>Chairman</i>	<i>Secretary</i>	<i>Scrutineer</i>

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21388/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6930 Mensdorf, 16, rue de Uebersyren.
R. C. Luxembourg B 49.506.

Board or resolution dated April 6, 2000

The present board resolution shall be signed by the following directors:

1. M. van der Vorm, representing HAL HOLDING N.V., Chairman of the Board of Directors
2. Mr T.C. van Rijckevorsel, director
3. A.A. van't Hof, director

After deliberation, the Board of Directors unanimously resolves to approve the following resolution:

Resolution

Further to the general meeting of the shareholders held on April 5, 2000 the Board of Directors decides to reimburse a part of the total share premium amounting to NLG 795,000,000 to the ordinary shareholder i.e. HAL INVESTMENTS BV.

Signed on 6 April 2000.

M. van der Vorm	T.C. van Rijckevorsel	A.A. van't Hof
<i>Director</i>	<i>Director</i>	<i>Director</i>

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21389/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EUROPEAN INVESTMENT AND PARTICIPATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.177.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21356/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

E.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant notaire le 23 août 2000 à 14.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A.
2. Conversion du capital social de la Société de dollars US en euros.
3. Fixation d'un nouveau capital autorisé à 1.000.000.000,- d'euros.
4. Modification du quatrième alinéa de l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:
«La Société se trouve engagée de la manière suivante:
* Par la signature collective à deux:
– soit de deux signataires de type «A»
– soit d'un signataire de type «A» et d'un signataire de type «B».
Sont à considérer comme signataires de type «A»:
– les Administrateurs et les Seniors Managers.
Sont à considérer comme signataires de type «B»:
– les Managers et tout autre signataire autorisé.»
5. Divers.

I (03458/521/24)

Le Conseil d'Administration.

LENOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.553.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 août 2000 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03494/696/15)

Le Conseil d'Administration.

PRESCOTT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.442.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 août 2000 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03495/696/15)

Le Conseil d'Administration.

26014

REUNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.848.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 août 2000 à 14.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 mars 2000
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (03499/255/22)

Le Conseil d'Administration.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 34.675.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 16 août 2000 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (03511/003/16)

Un mandataire.

SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 36.889.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 août 2000 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 1998;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue;
4. Démission et nomination du Commissaire aux Comptes;
5. Conversion de la monnaie d'expression du capital souscrit de francs luxembourgeois en euros;
6. Augmentation du capital converti dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 concernant la conversion du capital en euro des sociétés commerciales;
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts;
8. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (03513/003/22)

Le Conseil d'Administration.

26015

WAGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 62.442.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 août 2000 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
- Affectation des résultats au 31 décembre 1999;
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- Divers.

I (03517/000/18)

Le Conseil d'Administration.

FABEMIBRI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.877.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 août 2000 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (03295/534/20)

Le Conseil d'Administration.

LARONDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.492.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 août 2000 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (03296/534/20)

Le Conseil d'Administration.

26016

INTICO S.A., Aktien-Holdinggesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 17.422.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die an der Adresse des Gesellschaftssitzes am 9. August 2000 um 11.00 Uhr, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1999.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
6. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, die notwendigen Formalitäten zur Umwandlung des gezeichneten Kapitals und des genehmigten Kapitals in EURO vorzunehmen, das gezeichnete und das genehmigte Kapital zu erhöhen, den Nominalwert der Aktien anzupassen oder abzuschaffen und die Satzung dementsprechend anzupassen.
7. Verschiedenes.

II (03297/534/23)

Der Verwaltungsrat.

TWIN CHEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.573.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 août 2000 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2000 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03361/696/15)

Le Conseil d'Administration.

AMPAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 23.954.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 août 2000 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (03465/806/16)

Le Conseil d'Administration.